

2. Sources, définitions et nomenclatures

Liste des secteurs retenus

Secteur A38/A88	Libellé long	Libellé court
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	Industrie agroalimentaire
CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	Industrie textile
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	Industrie du bois
17	Industrie du papier et du carton	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
CE	Industrie chimique	Industrie chimique
CF	Industrie pharmaceutique	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Industrie des produits en caoutchouc et plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	Fabrication de produits métalliques
CJ	Fabrication d'équipements électriques	Fabrication d'équipements électriques
CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	Autres machines et équipements
29	Industrie automobile	Industrie automobile
30	Fabrication d'autres matériels de transport	Autres matériels de transport
31	Fabrication de meubles	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières	Autres industries manufacturières
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	Réparation et installation
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'énergie
EZ	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Eau, assainissement, déchets et dépollution

Note : les secteurs non détaillés dans cet ouvrage correspondent à des postes de la nomenclature agrégée en 38 postes représentant moins de 1 % de l'emploi industriel régional ou moins de 2 000 salariés.

Clap - Connaissance locale de l'appareil productif

Clap est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- des données de la Mutualité sociale agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007) ;
- du système d'information sur les agents de l'État.

DADS - Déclaration annuelle de données sociales

La Déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (décret du 24 mars 1972) et des articles 87, 240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

Esane - Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise

Le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des déclarations annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (Enquête sectorielle annuelle - ESA -). Mis en place en 2009 sur l'exercice 2008, ce dispositif remplace le précédent système composé de deux dispositifs avec les Enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le Système unifié de statistiques d'entreprises (Suse) s'appuyant sur les déclarations fiscales, en les unifiant.

Des « agrégats composites » sont calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse des données fiscales et des données d'enquête.

Dans une perspective régionale, deux sources issues du dispositif Esane sont mobilisées dans la présente étude : le Fichier économique enrichi (FEE) et le Fichier approché des résultats d'Esane (Fare).

Lifi

L'enquête sur les liaisons financières est réalisée tous les ans par l'Insee auprès des entreprises françaises détenant plus de 1,2 million d'euros de titres de participation ou bien employant plus de 500 salariés ou bien réalisant plus de 60 millions de chiffres d'affaires. Les entreprises qui ne satisfont pas l'un de ces critères mais qui étaient repérées comme tête de groupe l'année précédant l'année d'enquête sont également interrogées, ainsi que celles qui étaient détenues par des capitaux étrangers l'année précédente.

Nomenclature d'activités française - NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles - PCS - 2003

La nouvelle version de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS-2003) est le fruit du travail de rénovation accompli sur la nomenclature en vigueur depuis 1982. La rénovation a consisté à regrouper, au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, des professions dont la distinction était devenue obsolète, et à l'inverse, à éclater des professions afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers (dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple), ainsi que de fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique).